

Fraudes avec cartes de paiement



Actuellement, presque tout le monde a une carte de débit (bancontact) et/ou une carte de crédit (VISA, Mastercard, American Express,...). Ce sont des moyens de paiement très faciles et généralement très sécurisés : on peut y avoir accès dans la plupart des endroits, également à l'étranger, et on ne doit pas toujours avoir d'argent sur soi.

Principalement grâce à leur facilité d'emploi, les cartes de crédit sont fréquemment utilisées dans le monde réel mais également lors d'opérations d'achat dans le monde virtuel (sur Internet).

Effectuer des paiements en ligne n'est pas toujours très sûr : sur beaucoup de sites d'enchères en ligne, il suffit d'entrer son numéro de carte de crédit, nom et prénom et la date d'expiration de la carte pour payer son achat.

Cependant, certains sites de vente n'étaient pas protégés, et ne le sont toujours pas (par exemple par l'utilisation du protocole sécurisé « https »). Les données ainsi échangées entre l'acheteur et le vendeur circulent de manière non codées sur l'Internet et peuvent facilement être interceptées par des personnes mal intentionnées.



Aussi, quand vous payez avec votre carte dans un magasin ou que vous retirez de l'argent dans un distributeur automatique, il est possible de copier les données de votre carte à l'aide d'un appareil afin d'en faire abus par la suite (*skimming*). Aussi longtemps qu'on ne dispose pas de votre code PIN, on ne peut pas faire grand-chose. Prenez donc assez de précautions afin d'éviter que quelqu'un puisse lire votre code PIN par-dessus votre épaule (« *shoulder surfing* »).

Les escrocs ont vite compris de quelle manière ils pouvaient exploiter les points faibles des systèmes de cartes de paiement : ils prennent de faibles risques et la victime ne s'aperçoit souvent pas de l'escroquerie avant de recevoir ses extraits de banque !

Les émetteurs de cartes de paiement font tout leur possible pour être un pas en avant sur les escrocs : depuis quelques temps, les cartes belges sont extra protégées par, entre autres, l'ajout d'un nouveau code (CVV) et d'une puce. Il n'en reste pas moins utile d'observer certaines règles de base dans l'utilisation des cartes de paiement.



Quelques trucs

Code pin et carte



- Apprenez par cœur votre code dès sa réception et détruisez ensuite le document ;
- Ne gardez pas votre code près de votre carte ou dans votre portefeuille ;
- Optez pour un moyen de paiement avec code PIN ;
- Ne communiquez jamais votre code PIN à quelqu'un d'autre, même par téléphone à une personne qui prétend travailler dans votre banque ;
- Evitez comme codes PIN les combinaisons qui sont trop simples ou qui peuvent être trouvées sur vos documents personnels (votre date de naissance) ;
- Choisissez des codes PIN différents pour chaque carte de banque ;
- Ne prêtez jamais votre carte de paiement ;
- N'envoyez jamais votre carte par la poste, même par recommandé ;
- Signez votre carte de banque dans la case prévue à cet effet à l'arrière de la carte ;
- N'emportez en vacances que les cartes dont vous avez réellement besoin ;
- Bloquez immédiatement votre carte en cas de vol ou de perte via CARDSTOP – 070/344 344.

Retrait d'argent et paiement

- Tapez toujours votre code à l'abri des regards, faites le discrètement et utilisez votre main libre pour masquer le clavier. Faites-le tant dans les distributeurs automatiques que dans les magasins !
- Gardez la copie du reçu du paiement ; ne la laissez pas dans le magasin ;
- Ne vous laissez pas distraire aux distributeurs automatiques et soyez attentif lorsqu'un inconnu tente de vous aider avec votre retrait d'argent ;
- Lorsque le distributeur avale votre carte sans raison apparente, bloquez-la immédiatement via CARDSTOP.

Acheter en ligne

- Protégez votre ordinateur en installant régulièrement les updates de votre système d'exploitation (souvent Windows) et en utilisant la dernière version de votre programme anti-virus ;
- Vérifiez toujours que vous êtes sur un site sécurisé, vous pouvez les reconnaître à l'adresse qui commence par « https » (le « S » pour sécurisé) et au petit cadenas ou à la petite clé qui se trouve dans le coin inférieur droit de votre navigateur web.
- Ne faites d'achats que sur des sites que vous connaissez et dans lequel vous avez confiance. Si vous doutez de sa fiabilité, recherchez des informations complémentaires sur Internet concernant ce site. S'il s'agit d'un commerçant véreux, vous trouverez vraisemblablement des informations sur d'autres clients dupés ;
- Vérifiez si le web commerçant dispose d'un label de qualité tel que BeCommerce ou Banxafe. Le commerçant donne certaines garanties à ses clients.
- Soyez sur vos gardes lorsque le commerçant vous oblige de payer via un certain type de paiement et ne payez jamais pour les achats en ligne via des systèmes de transfert d'argent du type Moneygram ou Western Union.

Vous pourrez trouver encore d'autres conseils sur les sites web suivants :

www.Internet-observatory.be

www.eccbelgie.be

www.becommerce.be

http://mineco.fgov.be/information_society/consumers/consumers_Internetguide/home_nl.htm

www.consumentenbedrog.be

www.web4me.be

www.saferInternet.be

www.fedpol.be (Surfons tranquilles)

www.westernunion.com (Protégez-vous des fraudes)

Infractions constatées sur Internet? Les signalements peuvent être faits via www.ecops.be.

Victime? Déposez plainte auprès de votre service de police locale et contactez votre banque.

